



Bulletin municipal d'Antoingt

Juin 2018

Le mot de la maire

Dans ce bulletin municipal, je tiens à rendre compte du vote du budget municipal, cœur des actions et entreprises de la commune.

Malgré la diminution, de la part de l'Etat, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 55 920€ en 2018 contre 60 861€ en 2017, soit une baisse de 4 941€ (-8,12%), l'équilibre du budget est assuré sans avoir recours à l'emprunt pour les réalisations en cours, notamment la mise en conformité et la rénovation de la salle polyvalente.

L'autofinancement est prévu à hauteur de 86 401€ HT, sur un coût d'objectif de 325 500€ HT.

Le financement de la station d'épuration est tributaire de l'avancée du dossier d'acquisition des terrains nécessaires : l'attribution des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, sollicitées pour la commune par le SIVOM de la région d'Issoire dépendant de la possession du terrain. La déclaration d'utilité publique (DUP) prise par la préfète du Puy-de-Dôme en décembre 2017 est remise en cause devant le tribunal administratif, qui n'a pas encore rendu son arrêt.

Vous trouverez les tableaux budgétaires à la fin de ce bulletin.

L'autre point sur lequel insister concerne l'environnement et le cadre de vie. Depuis 2015 nous sommes appelés à lutter collectivement contre l'ambrosie. Cette plante particulièrement allergisante doit être détruite. C'est une action de santé publique. Le repérage de l'ambrosie est l'affaire de tous. Vous devez signaler en mairie les plants que vous voyez, pour permettre une intervention avant une invasion plus importante. Une information plus détaillée est jointe à ce bulletin.

Vous êtes sensibles au cadre de vie de notre village. Le fleurissement et le désherbage sont immédiatement visibles. Je remercie celles et ceux qui arrosent les fleurs plantées près de chez eux. Pour éviter l'usage de produits polluants, nous avons arrêté l'usage de désherbant sur les espaces collectifs, laissant à chacun l'arrachage des herbes adventives devant sa porte. Le 31 mai dernier, la commune s'est vu remettre le label de « village zéro pesticide ».

La qualité de notre cadre de vie tient au respect de nos voisins et des équipements qui servent à tous.



- Faut-il rappeler que l'obstruction des réseaux d'assainissement par des lingettes ou que le rejet d'huiles diverses coûte très cher en entretien et réparations de la station d'épuration ?
- Faut-il souligner que les nuisances sonores : bruits de moteurs, aboiement de chiens, musiques intempestives sont particulièrement désagréables ? Pouvoir dormir la fenêtre ouverte est une chance pour les habitants d'Antoingt. Ne nous en privons pas.
- Faut-il rappeler que les équipements mis à disposition ne sont pas là pour expérimenter le « pouvoir de destruction » de certains (effondrement du grillage et détérioration des toilettes du terrain de jeu, arrache et brûlage des panneaux de signalisation et d'affichage, destruction des jeux d'enfants...) ?
- Faut-il redire, encore et encore, que les rues d'Antoingt sont très étroites et qu'il faut se limiter à 30km/h pour assurer la sécurité minimum de tous, petits et grands ? Malgré la signalisation en place à l'entrée du village, la largeur et la hauteur des convois de paille sont bien trop souvent excessives, comme les dimensions des semi-remorques. Les véhicules restent coincés, ou abîment les chenaux, les volets et le crépi des murs...
- Demander à chacun de ramasser ses poubelles après le passage des camions du SICTOM éviterait aux chats et aux chiens d'en répandre le contenu dans la rue. C'est l'intérêt de tous. Faut-il réglementer ? Faut-il interdire et restreindre ?

- Ne sommes-nous pas conscients de ce que coûtent les dégradations des biens communs, dont il faudra payer sur les impôts les réparations et les remplacements ? Le plaisir du voisinage et du vivre ensemble est de l'intérêt de tous.

La maire

Chantal Roussel

Communication et vie du conseil municipal

Vie du conseil municipal

- Mme Péliissier-Fialip a démissionné du conseil municipal le 27 décembre 2016 pour cause de déménagement.
- M. Cyril Piroux a démissionné le 26 janvier 2018 Le conseil municipal se compose donc désormais de 9 membres en exercice.

Communication

- Les réunions du conseil municipal sont publiques et donnent lieu à un compte rendu affiché à la mairie et à Mazerat. Il est consultable sur le site d'Antoingt à l'adresse suivante : www.antoingt.fr.
- Le site d'Antoingt est ouvert aux associations pour leur propre communication. M. Emmanuel Gonthier est en charge de la communication. Il peut être contacté à la mairie, par téléphone au 04 73 71 40 81 ou par mail : mairie.antoingt1@orange.fr.
- Le secrétariat de mairie est ouvert au public le lundi et le jeudi de 16 à 18 heures, ainsi que le samedi de 9 heures à midi.
- Le maire reçoit lors de sa permanence le samedi de 9 heures à midi ou sur rendez-vous pris par téléphone.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune d'Antoingt fait partie de l'Agglomération Pays d'Issoire. Mme Roussel, maire, y représente la commune. M. Gonthier, premier adjoint est suppléant. Un panneau d'affichage spécifique est réservé à l'information de l'agglomération près de la mairie.

Agence postale

- En vertu du contrat signé entre le Conseil Départemental, « la Poste et la Mairie, la poste accompagne la mutation de l'administration vers l'utilisation de l'outil informatique en renfort de l'action sociale et de la communication ». Ainsi, outre le courrier et ses services traditionnels, la poste propose de nous aider à la communication en ligne si vous ne possédez pas le matériel ou le savoir-faire nécessaire.
- L'agence postale met à disposition une tablette pour les informations et démarches administratives qui ne peuvent plus être faites en mairie ou à la sous-préfecture et ont été dématérialisées (certificats de non-gage, déclaration de revenus en ligne, etc.).
- Mme Touzet fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018, aussi la mairie recrute un agent pour l'agence postale (2 heures par jour les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis). Le poste suppose une connaissance et une pratique de l'informatique. Les candidatures sont à faire à la Mairie avant le 15 juin 2018.

Travaux et aménagements

Espace de jeux route du Pré David

- Installation de filets de protection, remplacement et rehausse des grillages, remplacement des panneaux de basket. Coût de l'opération : 7 584€ TTC
- Plantation de pommiers en remplacement des végétaux morts. Il s'agit de variétés anciennes et traditionnelles de notre région. Les plants ont été fournis par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne comme « mini-verger conservatoire ». Le coût est nul pour la commune (offert par un donateur)

Extension de l'éclairage public dans le cadre du SIEG (syndicat intercommunal électricité et gaz)

Dans ce cadre, la commune supporte 50% du coût des travaux.

- Prolongation de l'éclairage public route de Mazerat. Coût de l'opération 4000€, soit pour la commune 2000€.
- Raccordement des toilettes publiques à l'éclairage public et pose d'une borne de raccordement place du square. Coût de l'opération 4900€, soit pour la commune 2450€.

Rénovation et mise en conformité de la salle polyvalente

- L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du mois de juin.
- Le vin d'honneur du 14 juillet, fête nationale, sera la première manifestation à s'y tenir.
- L'aménagement intérieur prévu comprend essentiellement un complément de mobilier, un vidéoprojecteur, un éclairage scénique. Le coût prévisionnel est de 13 250€ HT (15 900€ TTC). Une subvention est attendue du Conseil Régional de 40%, soit 5 300€ dans le cadre du « Contrat Ruralité ».

Numérotation des habitations

- En collaboration avec la Poste, la commune a procédé à la numérotation des habitations. Les plaques de numéros seront prochainement distribuées gratuitement. Il restera à chacun de les fixer de façon visible et facilement repérable.
- Des cartes de correspondance sont aussi distribuées par la poste pour faire connaître ces changements d'adresse.
- L'inscription de la numérotation dans la Banque Adresses Nationale (BAN) est faite par MM. Gonthier et Cano pour en économiser la charge financière (-2 000€).

Vie scolaire

- L'enquête réalisée auprès de l'ensemble des familles du regroupement pédagogique montre que la majorité est favorable à une semaine de 4 jours pour les deux écoles d'Antoingt et de Solignat.

	Ecole d'Antoingt	Ecole de Solignat
Nombre de réponses traitées	45	39
Pour une semaine de 4 jours	67%	82%

- Les horaires scolaires applicables à partir de septembre prochain seront les suivants :

Ecole	Garderie du matin	Temps scolaire	Déjeuner	Temps scolaire	Garderie du soir
Antoingt	7h30-9h00	9h00-12h00	12h00-13h45	13h45-16h45	16h45-18h30
Solignat	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

- Concernant l'accueil les mercredis, l'agglomération Pays d'Issoire étudie l'accueil des enfants dans les centres de loisirs (St Germain-Lembron pour notre secteur) et le coût de la participation des familles.
- Concernant la cantine scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2018, l'inscription et la commande des repas de cantine se feront directement par les familles, sur la plate-forme d'API Restauration, de façon dématérialisée par téléphone portable, tablette ou ordinateur.

Transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Agglomération Pays d'Issoire (API) a confié au département le transport scolaire, de la maternelle au lycée, pour toutes les communes à l'exception d'Issoire dont le transport scolaire continue à être confié à la ville par API. Pour la rentrée 2018-2019 Les inscriptions doivent encore être faites directement auprès du Conseil Départemental avant le 7 juillet 2018, par Internet au www.puy-de-dome.fr

Calendrier des manifestations

- Antoingt Animation :
 - 16 juin 2018 : feu de la St Jean
 - 7 juillet 2018 : apéro concert (Antoingt Animation)
 - 8 septembre 2018 : concours de boules
 - 6 octobre 2018 : soirée théâtre
- Sabots d'Antoingt : 8 juillet 2018 : vide grenier



- Municipalité
 - 14 juillet 2018 : fête nationale, vin d'honneur dans la salle polyvalente
 - 2 août 2018 à 21 heures : concert à l'église, « la bande des hautbois », direction Claude Villevieille. Entrée libre.



Tableaux budgétaires

BUDGET GENERAL			
SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
TOTAL RECETTES, dont	340 634	TOTAL RECETTES, dont	435 124
Produits des services et ventes	75 490	Subvention aménagement de la salle polyvalente	229 000
		Restes à réaliser (prévus en 2017)	(147 000)
		Votés au titre de 2018	(82 000)
Impôts et taxes	125 980	Excédents antérieurs – FCTVA – taxe aménagement	192 400
Participations reçues (Etat, département, API...)	75 349	Virement depuis la section de fonctionnement	9 250
Report de l'exercice 2017	62 000		
TOTAL DEPENSES, dont	340 634	TOTAL DEPENSES, dont	435 124
Charges à caractère général	82 760	Travaux d'entretien et achat de mobilier	29 500
Charges de personnel	143 300	Aménagement de la salle polyvalente	322 543
Entretien, travaux courants	85 150		
Virement à la section d'investissement	9 250	Achat de terrain (station d'épuration)	3 500
		Numérotation des habitations	4 500
		Travaux à Mazerat (eau potable)	5 500
		Aménagement du terrain de loisirs (filet de sécurité, etc.)	10 000
		Battant de la cloche	1 200
		Eclairage public	1 000
		Aménagement du cimetière	5 000

BUDGET D'ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
TOTAL RECETTES, dont	36 816	TOTAL RECETTES, dont	103 697
Produits des services	17 900	Report d'excédents antérieurs	82 782
Excédents antérieurs reportés	14 571	Amortissements	14 758
TOTAL DEPENSES, dont	36 816	TOTAL DEPENSES, dont	103 687
Charges à caractère général	12 600	Frais d'études et insertions	20 000
Amortissements et provisions	14 758	Installations, matériel et outillage	74 352

Taux des taxes directes locales :

Le Conseil municipal maintient en 2018 le taux des contributions à leur niveau actuel soit :

12.94 % pour la taxe d'habitation (TH),

13.75 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)

67.00 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Taux de la redevance d'assainissement

Le tarif 2018 de la redevance assainissement, redevance prélevée avec la facturation eau potable de la Lyonnaise des Eaux, est maintenu à son niveau actuel, soit une part fixe à 9,60 € et une part variable qui s'élève à 0,63 € par mètre-cube d'eau consommé.